



SCFP 4848 et SMU NB
Le vendredi 19 septembre 2014
De 10 h à 15 h

Membres présents		
SCFP	Guy Ward	Mike Harris
	Bill Flewelling	Trent Piercy
	Chris Kennedy	Greg McConaghy
	Brian Harris	Denis Cogswell
	Bernard Soucy	Judy Astle
	Ralph McBride	
SMU NB	Beth Simkins-Burrows	Michelle Breen
	Jacques Charest	Jean-Pierre Savoie
	Paul Boudreau	Craig Pierre
	Robin O'Hara	
	Michel Gravel	
Membres absents		
SCFP		
SMU NB	Caroline Lumsden	
	Paul Ward	
Invités		
Secrétaire de séance	Angela Jones	

1. Ouverture de la réunion

Beth Simkins-Burrows déclare la séance ouverte à 10 h.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de mai.

- Le procès-verbal est approuvé par Trent Piercy du SCFP et Beth Simkins-Burrows de SMU NB.

3. Approbation de l'ordre du jour

1. Suivis de la réunion de mai.

I. Entente avec les suppléants à plein temps (SMU NB)

La rédaction de l'entente est terminée. Le SCFP peut désormais la signer, ce qui devrait se faire d'ici le lundi 22 septembre 2014.

II. Étude du temps de chute (SMU NB)



Janelle mène l'étude. Elle a presque fini de trier les données et se demande si l'heure du RAO est erronée de quelques minutes.

III. Mise à jour concernant le comité sur l'uniforme (SMU NB)

Beth s'est entretenue avec Paul Ward, qui préfère le système de points. La question relèvera du service des finances et de l'approvisionnement.

SMU NB s'occupera du processus, et la méthode d'attribution actuelle selon le système de points convient au SCFP.

Le SCFP renonce à livrer au comité sa position sur toute autre question, notamment le changement de couleur, et laissera l'employeur négocier avec les employés.

IV. Pantalon toutes saisons pour sauvetage en région éloignée (SMU NB)

Le système de points devrait aussi régir ce type de pantalon.

V. Mise à jour concernant les problèmes avec le droit de refus (SCFP)

Le comité de santé et de sécurité n'a reçu aucun autre commentaire.

VI. Demandes de congé à court préavis (SMU NB)

Le processus est terminé.

VII. Création d'une autre liste de rappel dans TeleStaff (SMU NB)

Le SCFP demande si une liste de rappel sera créée pour les employés écoulant leurs jours fériés. Il estime injuste que ceux-ci ne figurent pas à la liste actuelle malgré leur disposition à travailler au besoin. Trent note que le choix semble souvent s'arrêter sur les mêmes personnes et prône une méthode de rappel équitable pour tout le personnel.

SMU NB refuse de créer une autre liste dans TeleStaff. Le processus actuel où l'on rappelle en dernier les employés en jour férié différé est jugé approprié et continuera.

Suivi : Beth en parlera avec Mike Simpson, puis en rendra compte au SCFP.

VIII. Numéro sans frais pour communiquer de partout avec le responsable des opérations ou le coordonnateur en disponibilité (SMU NB)

Reporté à la prochaine réunion.

Le même numéro doit fonctionner dans toutes les régions, alors que seuls le Sud et le Nord possèdent un numéro unique à l'heure actuelle.

Michelle prend le dossier en main et fera état de la progression.



Pour l'instant, tous consultent un calendrier affichant chaque coordonnateur en disponibilité et son numéro.

IX. Option de visualisation de l'horaire dans TeleStaff (SMU NB)

Il est actuellement impossible de voir plus d'une journée à la fois et d'ajouter une commande informatique pour consulter une date ultérieure dans TeleStaff. Aucune solution pour l'instant. Le SCFP voit d'un bon œil l'affichage hebdomadaire à l'écran d'administration et demande à SMU NB de parler avec le concepteur du logiciel à ce propos.

Suivi : Michelle demandera à Mike Simpson de communiquer avec le concepteur du logiciel au sujet de la mise à niveau.

X. Limite de 24 heures pour la saisie des périodes de repas dans TeleStaff (SMU NB)

Le service des Opérations s'est penché sur cette question et a conclu au statu quo.

Le SCFP mentionne l'existence de problèmes techniques et demande la raison de la limite. On répond que la tenue de dossiers de paie aussi justes que possible au jour le jour réduit la charge de travail en fin de période.

Le SCFP propose de transmettre les renseignements l'avant-dernière journée de la période sans quoi ils seront pris en compte à la paie suivante. Il affirme qu'il encouragera ses membres à les transmettre dès que possible, mais que certains ont des problèmes de connexion à TeleStaff. Auparavant, on devait envoyer ses demandes de remboursement papier concernant les heures supplémentaires ou les repas avant la fin de la période en cours ou attendre la suivante pour recevoir son remboursement. TeleStaff doit disposer d'une capacité de transmission adéquate puisque la convention collective ne précise rien à propos d'une limite de 24 heures.

SMU NB propose de signaler les problèmes aux fins de correction.

Suivi : Beth cherchera une solution avec Mike et Danielle, puis fera rapport au SCFP.

XI. Organisation d'une réunion syndicale-patronale réservée au CGCM (SMU NB)

SMU NB n'en voit pas l'intérêt et laissera la décision au Comité d'engagement des employés.

Les principaux problèmes doivent être définis par les travailleurs paramédicaux sur le terrain.



XII. Équipement d'évaluation pédiatrique et changements de trousse (SMU NB)

La prochaine demande de propositions comprendra les moniteurs de saturation à l'intention du service pédiatrique.

Aucune possibilité d'avoir des unités jetables.

XIII. Plans d'intervention en cas de catastrophe (SMU NB)

Il existe une liste de préparatifs d'urgence et SMU NB organise des séances d'information régulières. Il est impossible d'installer une génératrice à chaque station en raison du câblage inadéquat.

Le SCFP fait état d'erreurs concernant les stations-service ouvertes ou non lors de l'ouragan Arthur et demande à SMU NB de lui transmettre sa liste. Selon le SCFP, la communication était trop lente et parsemée d'erreurs au sujet du carburant, des installations, etc.

SMU NB répond que le SCFP semble omettre les bons coups et retenir uniquement les aspects négatifs.

Le SCFP demande d'équiper les régions éloignées en vue d'éventuelles tempêtes, notamment par l'installation de génératrices.

XIV. Fermeture de pont (SMU NB)

Les travaux sont terminés et le pont, rouvert.

XV. Questionnaires d'analyse d'emploi (SMU NB)

Beth a transmis l'information au SCFP.

Elle devait recevoir le compte rendu après la réunion, prévue en octobre.

XVI. Postes routiers à Fredericton et à Moncton (SMU NB)

Moncton : unité additionnelle affectée à un essai de 60 jours; en attente des données finales.

Fredericton : examen de quelques possibilités; en attente d'une réponse du centre d'exposition.

Laisser à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Selon Robin, le poste routier d'Arthurette a recommandé l'une des propositions et attend toujours une réponse.

SMU NB explique qu'il est inutile de payer un loyer si les équipes se garent rarement à ces endroits.

Waweig : demande envoyée au sujet d'un espace à louer; en attente d'une réponse.

Suivi : Beth demandera l'état de la situation à Paul Ward.



Sujets abordés par le SCFP

4. Questions relatives aux langues officielles

Le SCFP s'est dit inquiet de l'effet du changement de politique sur le moral et mentionne que la section locale a déposé un grief au sujet de la nouvelle politique sur le bilinguisme. Celle-ci contrevient à l'échange de quarts de travail, les demandes de vacances, les affichages de poste et l'équité du processus concernant les rappels au travail, puisque le bilinguisme passe avant l'ancienneté.

SMU NB précise qu'il faut encore faire passer les évaluations de compétence linguistique et que le processus d'affichage reste inchangé pour l'instant : à défaut de candidats possédant le degré de bilinguisme exigé, on offre un poste de huit semaines, puis on l'affiche de nouveau. Si aucun candidat bilingue ne se manifeste au troisième affichage, on offre un poste permanent. SMU NB fait remarquer que les exigences linguistiques ne modifient pas le processus d'affectation ni l'échange de quarts et que les évaluations prendront vraisemblablement jusqu'au printemps, puis viendront les changements.

Selon le SCFP, SMU NB ne peut imposer un examen à tous.

Le service des Ressources humaines y voit en revanche de nombreux avantages. Le nouveau plan concernant le bilinguisme entrera en vigueur en mars ou en avril 2015.

Le SCFP souhaite que le niveau exigé passe de 2+ au degré immédiatement inférieur.

Trent souligne que la commissaire aux langues officielles n'a approuvé aucun plan et ne fait pas office d'arbitre, mais qu'elle veille à l'application de la loi et présente des recommandations au gouvernement en vue d'offrir des services bilingues. Le SCFP juge qu'il devrait participer à l'établissement du plan pour améliorer le service bilingue.

Le SCFP souhaite obtenir d'autres avis pour dégager un consensus à ce sujet.

SMU NB explique que le seul changement depuis le 1^{er} septembre est le niveau de 2+ pour tous.

Le SCFP craint que les changements ne respectent pas la convention collective. Puisque la formation linguistique représente un défi de taille et qu'elle se donne en ligne, la section locale est favorable à ce que les travailleurs qui la suivent puissent s'absenter de leurs quarts de travail à cette fin tout en touchant leur rémunération, même lors de jours de congé.

SMU NB signale que l'Université de Moncton prévoit des allocations pour les travailleurs de quart, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun problème.

Le SCFP demande à SMU NB d'affecter un certain nombre d'équipes bilingues dans chaque région pour répondre aux appels du 911 et de se pencher



dorénavant sur la composition des équipes et les changements d'affectation afin de faciliter le transfert.

SMU NB répond que le processus est en cours, mais que la décision prendra beaucoup de temps.

Le SCFP est d'avis que certains changements d'affectation régleraient bien des problèmes.

5. Échange de quarts

Sujets abordés par SMU NB

6. Changements au PER et heures d'entrée en fonction

Le SCFP se dit préoccupé par les trajets indiqués aux équipes à la recherche d'un stationnement et s'interroge sur l'assignation de cette tâche au CGCM.

On lui répond que ce dernier indique un chemin, mais que certaines équipes font des détours.

Les travailleurs paramédicaux se sentent surveillés de près.

SMU NB répond que le CGCM doit vérifier l'emplacement des véhicules.

Le SCFP prévient que le nouveau PER pour Hampton et Sussex risque de mal servir certaines zones.

Le SMU NB pense le contraire et ajoute que le CGCM vérifie le respect des directives.

7. Qualifications des coordonnateurs du transport de patients en phase critique (CTPPC)

SMU NB peine à recruter du personnel pour le service de traumatologie. Il est contraint d'affecter des responsables des opérations ou des responsables des opérations occasionnels, bien qu'ils ne soient pas travailleurs paramédicaux. Il demande d'affecter des répartiteurs du CGCM. Le ministère de la Santé exige qu'un travailleur paramédical en soins primaires offre ce service.

Toute modification des qualifications impose un certain processus.

Suivi : Beth doit en parler avec la direction et revenir sur cet aspect.

8. Rémunération des heures supplémentaires des employés à temps partiel

Frustrations des travailleurs paramédicaux relativement au calcul des 150 heures au terme de chaque bloc de quatre semaines.



Sujets abordés par SMU NB

9. Politique d'échange de quarts de travail

SMU NB souhaite passer au bloc de quatre semaines plutôt que deux périodes de paie. Le SFCP refuse catégoriquement, attribue le problème à SMU NB et accuse la technologie, notamment TeleStaff.

SMU NB s'inquiète de problèmes concernant les employés à temps partiel, qui pourraient se voir attribuer certains quarts censés revenir à d'autres. Le SFCP demande des preuves des dépenses connexes. On explique qu'il faudrait retirer du processus l'intervention du responsable des opérations, qui approuve l'échange. Lors de réunions syndicales-patronales antérieures, tous avaient accepté l'échange en fonction de quarts de 8, 12 et 24 heures, à l'intérieur de deux périodes de paie. Le SFCP souhaite intégrer à TeleStaff un processus où il suffirait d'inscrire les quarts que deux employés ont convenu d'échanger pour enclencher le traitement sans l'approbation du responsable des opérations.

Suivi : Beth vérifiera la possibilité d'intégrer le processus à TeleStaff auprès de Mike Simpson.

10. Ebola

Michelle Breen explique que la rencontre avec les autorités gouvernementales a permis de dégager que très peu d'employés possèdent une trousse. Des trousseaux ont été distribués dans les régions pour les véhicules, et d'autres encore sont en commande. Le processus devait s'achever le 25 septembre 2014.

Le CGCM posera certaines questions clés à tous les interlocuteurs.

Il est possible de remettre une trousse aux patients à haut risque d'infection.

Les travailleurs paramédicaux peuvent consulter une présentation PowerPoint et une vidéo en ligne.

Seul l'Hôpital régional de Saint John traite les patients ayant possiblement contracté le virus Ebola.

La procédure de nettoyage des véhicules ne change pas.

Sept salles d'urgence acceptent les patients aux fins d'évaluation avant leur transfert à l'Hôpital régional de Saint John ou au Centre hospitalier universitaire D^r-Georges-L.-Dumont, soit les salles des hôpitaux régionaux, dont Miramichi.



Le SFCP demande à SMU NB si une équipe spécialisée sera mandatée en cas de patient gravement atteint. SMU NB répond que l'on agira selon le cas. On convient d'aborder le sujet à un autre moment.

SMU NB examine une procédure d'isolement inversé.

11. Comité d'engagement des employés

Prochaine réunion le 8 octobre.

Examen des résultats de l'analyse FFPM par le service des Ressources humaines.

Tous attendent les propositions du comité.

Excellente occasion d'apporter des changements.

Les membres sont payés pour assister aux réunions du comité.

Sujet récurrent lors des prochaines réunions syndicales-patronales.

12. Nouveaux points : Mise à niveau du RAO

Le changement, attendu en novembre 2014, améliorera la gestion des ressources, uniformisera le processus de répartition et facilitera la tâche des responsables.

13. Inspections du ministère de la Santé et effets personnels

Le SFCP demande de justifier le retrait d'effets personnels des stations et se montre préoccupé par le nombre de cas. Le Ministère a remis des amendes liées à la malpropreté et au désordre lors de ses inspections. Le SFCP souhaite obtenir l'autorisation de conserver des effets personnels aux stations et trouve les inspecteurs exagérément pointilleux.

SMU NB répond que les employés ne rangent pas et ne nettoient pas les stations, mais qu'il n'y aurait aucun problème s'ils le faisaient.

Suivi : Beth s'entretiendra avec la direction.

14. Feuilles d'inscription

Le SFCP souhaite que les quarts attribués soient de nouveau affichés dans les stations.



15. Date de la prochaine réunion à déterminer.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Trent Piercy, SCFP 1252, section locale 4848

Beth Simkins-Burrows, SMU NB